

# Synthèse autour des frais engagés pour les stages par les étudiants en orthophonie de Normandie.

L'orthophonie est un métier de soin qui permet de prendre en charge les troubles de la communication, du langage dans toutes ses dimensions, de la cognition mathématique, de la parole, de la voix et des fonctions oro-myo-faciales. En 2013, le cursus d'orthophonie est passé de 4 à 5 ans, conférant le grade master 2 aux études. Le nouveau référentiel de formation du Certificat de Capacité d'Orthophoniste (CCO) cadre le temps de stage à hauteur de 29 % durant le cycle 1 et 51 % durant le cycle 2. Il représente donc une part importante de la formation et est fondamental dans les apprentissages de l'étudiant en orthophonie, afin que ceux-ci puissent entrer sereinement dans le monde du travail.

Outre le fait que l'orthophonie n'est pas une filière au sein de laquelle la gratification des stages pour les étudiants est permise, ceux-ci ne peuvent pas non plus bénéficier d'indemnités qui permettraient de prendre en charge des dépenses auxquelles ils sont contraints. La question du poids des frais liés aux stages dans le budget des étudiants s'est alors posée. En suspens depuis un peu plus de 4 ans suite à la première enquête réalisée par la FNEO en 2016, elle n'en reste pas moins présente, et demande une réponse chaque année un peu plus pressante.

Il a été constaté à l'issue de l'enquête sur le bien-être des étudiants en orthophonie, menée en 2018, que 77,1 % des répondants à ce questionnaire rapportent une difficulté à trouver des maîtres de stage. Cela impose alors un élargissement du périmètre de recherche afin d'obtenir un stage, pour lequel il faudra compter de plus grands déplacements et les frais pour les assurer. De fait, la problématique des distances à parcourir pèse sur le moral de 62,4 % des étudiants, et celle de coût des déplacements impacte le moral de 54,6 % des étudiants.

Suite à ces constatations et au changement de référentiel, la FNEO a souhaité réactualiser les données sur les frais liés aux stages récoltées en 2016, qui correspondent à un modèle qui n'est plus d'actualité depuis maintenant 6 ans.

L'enquête a donc été lancée sous forme d'un questionnaire à destination de tous les étudiants en orthophonie de France le 22 mars 2019 et est restée ouverte jusqu'au 22 mai 2019.

Nous avons ainsi obtenu 1496 réponses sur les 4034 étudiants en orthophonie de France, et 58 réponses de néo-diplômés. Cela fixe le taux de participation étudiant à 37,1 %. Celui-ci se rapproche du taux de participation de 2016 qui était alors de 39,1 %. Cela témoigne d'un maintien de l'intérêt des étudiants pour cette question.

En Normandie, les associations OREO et ETOC ! ont trouvé utile de rédiger une synthèse propre à la Normandie, à partir de celle de la FNEO. En effet cette synthèse spécifique sera plus parlante pour les instances susceptibles de nous fournir des indemnités. Pour réaliser la synthèse que vous êtes en train de lire, nous avons comparé les statistiques nationales à celles normandes. **Lorsque les données normandes sont trop différentes des données nationales, elles sont explicitées, et un graphique titré est présent pour vous repérer. Si rien n'est précisé il s'agira des données et des graphiques présents dans la synthèse nationale.**

Dans la région normande, 115 réponses ont été recensées sur un total de 283 étudiants. Cela fixe le taux de participation à 40,6 % avec un taux de participation de 38,3 % pour Rouen et de 42,4 % pour Caen.

Cette synthèse a pour objectif de présenter les résultats de cette enquête et d'en dégager les besoins des étudiants en orthophonie, afin de permettre d'y apporter les solutions adéquates.

### Informations générales :

Les informations générales relèvent du profil de l'étudiant en temps réel. Elles ont été renseignées par chacun avec pour base l'année d'études dans laquelle ils se trouvaient au moment de l'enquête.

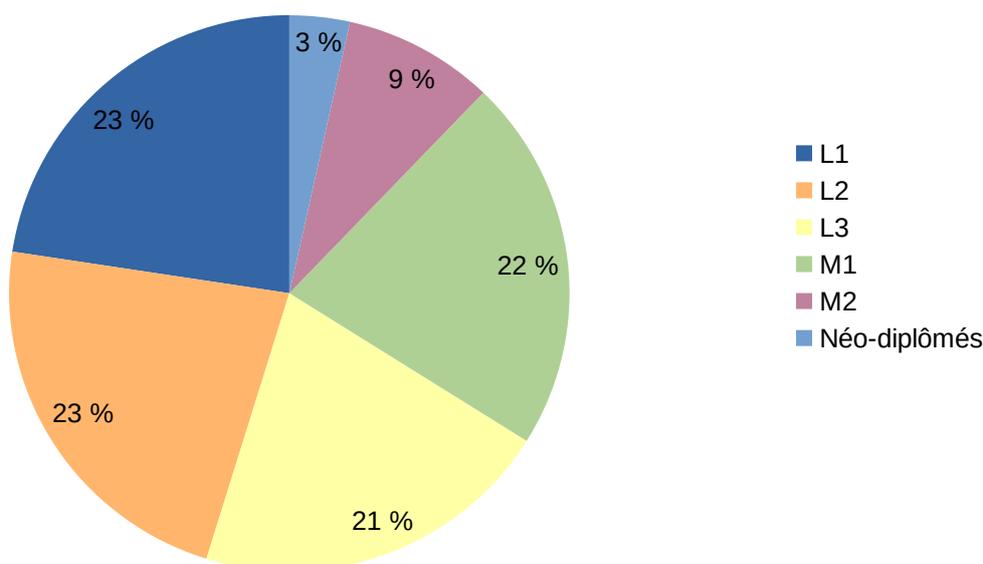
### Profil des répondants :

#### Représentativité :

Chaque année d'études est représentée dans les résultats, avec une participation majoritaire de la part des étudiants en L2, qui constituent 24,3 % de la population totale des répondants. Ils sont suivis de près par les L1 (23,9 %). Viennent ensuite les L3 (20 %), les M1 (15,7 %), les M2 (11,3 %) et les néo-diplômés (4,8 %), qui ont été sollicités afin de recueillir les informations relatives au coût lié aux stages en M2.

En Normandie, les étudiants de L1 et de L2 ont majoritairement répondu (52%). Ils sont suivis par les étudiants de M1 (22%) et de L3 (21%). Viennent enfin les M2 (9%) et les néo-diplômés (3%).

Taux de participation selon les promotions en Normandie



L'enquête s'ouvrirait par une demande aux étudiants de qualifier l'impact des dépenses qu'ils engagent pour leurs stages sur leur budget. Ils avaient, pour ce faire, le choix parmi les propositions suivantes :

- Elles ne me posent pas de problème
- Elles pèsent modérément sur mon budget
- Elles représentent une part non négligeable de mon budget
- Elles sont à l'origine de réelles difficultés financières

Parmi les 1554 répondants, 1079 étudiants ont rapporté un impact modéré à la problématique des frais de stage sur leur budget. Les 475 (soit 30,6 %) étudiants restants ont répondu que ces frais ne leur posaient pas problème, et n'ont ainsi pas eu à renseigner les informations développées dans la suite de ce document.

Les données et pourcentages rapportées ci-après ont donc pour base de traitement ces 1079 réponses, ce qui équivaut à 26,7 % des étudiants en orthophonie de France.

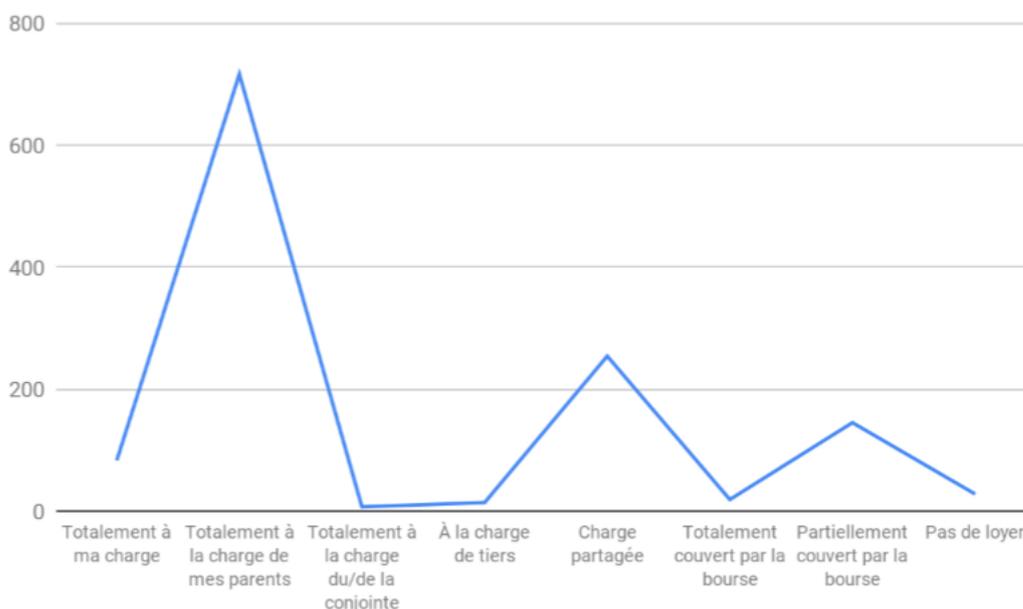
### Mobilité en orthophonie :

76,1 % des participants ont indiqué avoir dû déménager pour effectuer leurs études en orthophonie. Cette mobilité élevée se justifie par le format d'admission dans le cursus, qui se faisait jusqu'ici après réussite d'un des Examens d'Aptitudes (EA) propre à chaque CFUO. Il était donc fréquent que le candidat n'obtienne pas, parmi les 21 EA proposés, celui du CFUO situé dans son bassin de vie.

Parmi ces 76,1 %, 93,3 % ont dû prendre un logement, ce qui amène quasi-systématiquement un loyer à payer.

En Normandie, 85,4 % des participants déclarent avoir dû déménager pour effectuer leurs études. La quasi-totalité des personnes ayant déménagé ont dû prendre un logement.

La prise en charge du loyer se fait à 56,5 % par les parents. Le partage du loyer entre l'étudiant et ses parents est le 2e mode de prise en charge le plus pratiqué (20 %). On note également que 12 % des loyers sont partiellement pris en charge par une bourse. Par la suite, les divers modes de prise en charge du loyer se répartissent globalement comme suit :



Le déménagement induit par la réussite d'un candidat à un EA en dehors de sa région d'origine amène également un éloignement des proches. Les étudiants dans cette situation témoignent effectuer environ 9 trajets par an pour pouvoir les retrouver.

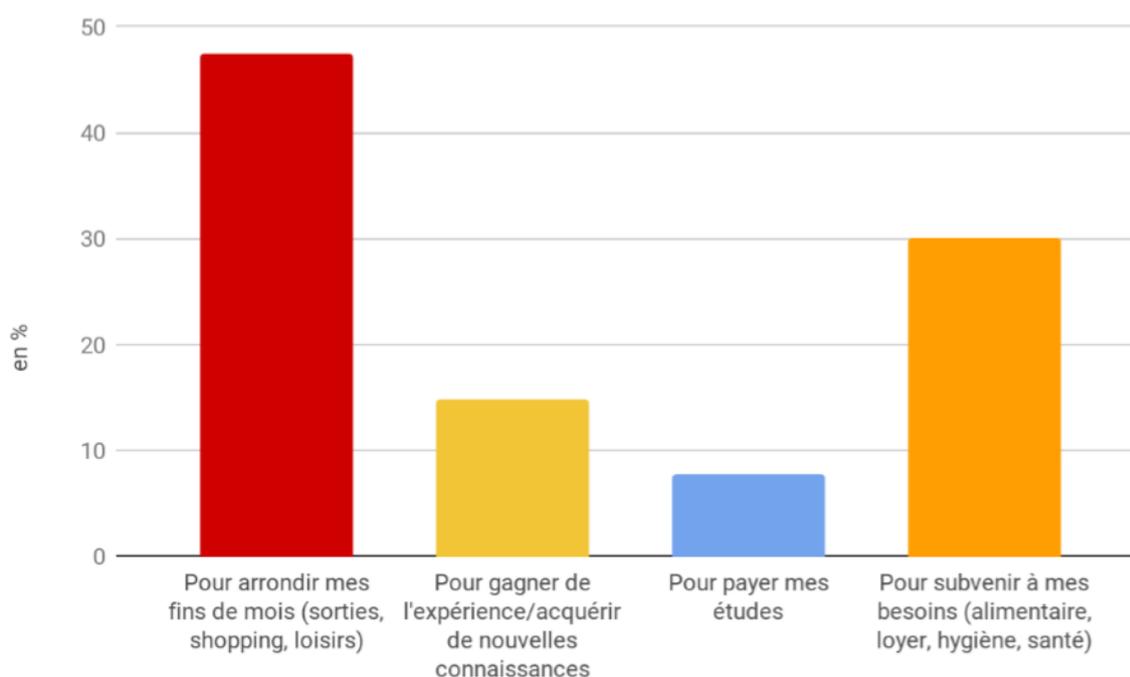
## Situation financière :

Les frais liés aux stages s'inscrivent directement dans une problématique budgétaire. Nous nous sommes donc intéressés ci-après à la situation financière des étudiants en orthophonie.

### Salariat étudiant :

Au national, seuls 19,8 % des sondés ont déclaré ne pas avoir besoin de travailler à l'année en plus de leurs études. 41,51 % ont répondu en avoir le besoin mais pas le temps, 4 % en auraient besoin mais n'arrivent pas à trouver d'emploi. Enfin, 34,7 % des répondants ont indiqué travailler à côté de leurs études.

Parmi les étudiants salariés, 37,8 % travaillent pour payer leurs études ou subvenir à leurs besoins, 47,4 % pour arrondir leurs fins de mois.



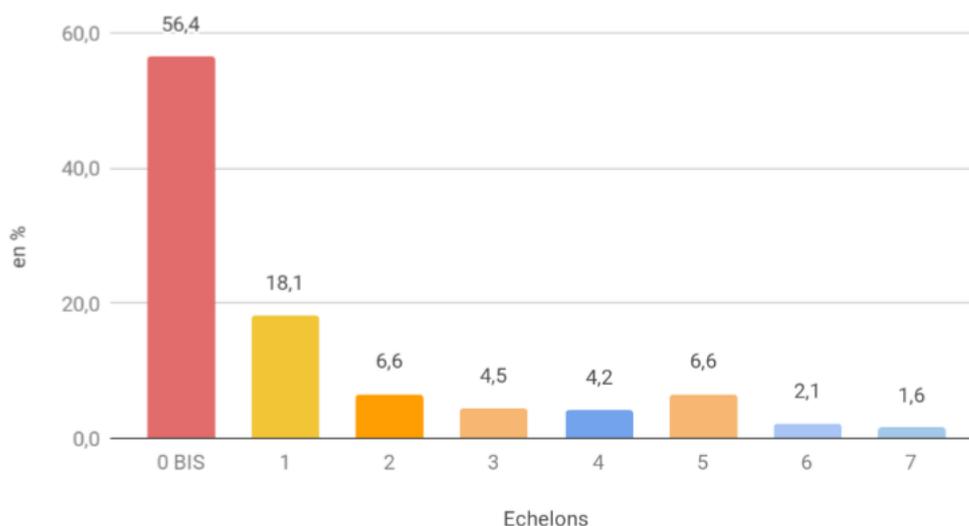
Concernant le travail en période estivale, 6,5 % des étudiants disent ne pas en avoir besoin. Une majorité des sondés (soit 59,7 %) ont indiqué travailler systématiquement l'été depuis le début de leur cursus. 21,9 % travaillent occasionnellement sur cette période, 6,7 % ne le font pas au profit de l'anticipation de leurs stages et 5,2 % auraient besoin d'un travail sans en trouver.

Parmi les salariés estivaux, la moitié (50,4 %) travaille pour financer ses études. Les 49,6 % restants ont répondu travailler pour une raison autre.

Enfin, 30,7 % d'étudiants travaillent à la fois à l'année et systématiquement l'été depuis le début de leur cursus.

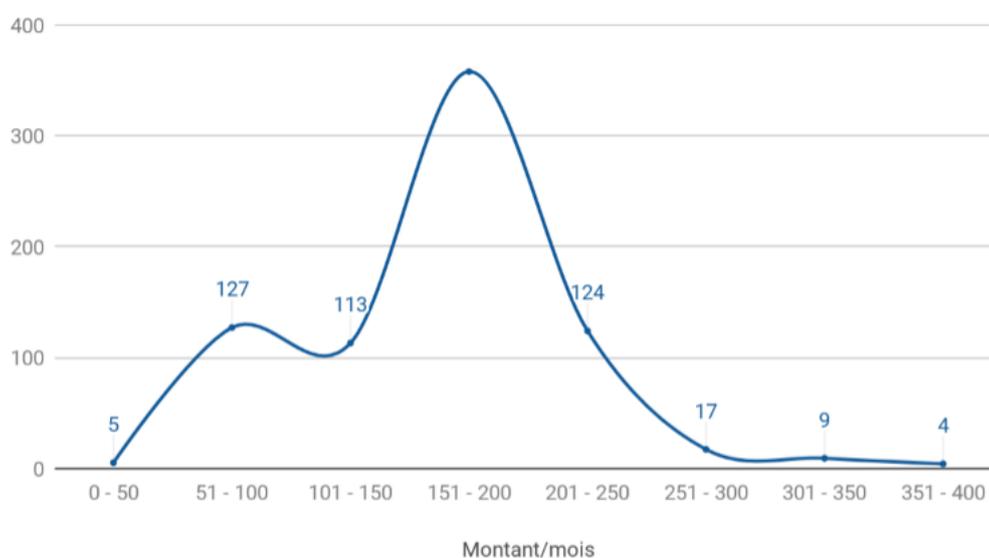
### Aides boursières :

A l'échelle nationale, 35,5 % des répondants sont bénéficiaires d'une bourse CROUS avec une répartition des échelons comme suit :



### Aide personnalisée au logement (APL) :

Pour ce qui est du quota des répondants qui bénéficient des APL, il est de 72,1 %, à hauteur des montants suivants :



### Crédits :

11,5 % des sondés ont répondu positivement à la question “Avez-vous dû contracter un crédit pour financer vos études ?”. Le montant du crédit contracté varie alors entre 1000 et 50 000 euros.

Ces personnes ont entre 1 an et au-delà de 20 ans pour rembourser leur crédit. Une majorité (41,1 %) voit son délai de remboursement fixé dans la fourchette entre 1 an et demi et 5 ans.

### Aides perçues dans le cadre d'une reconversion professionnelle :

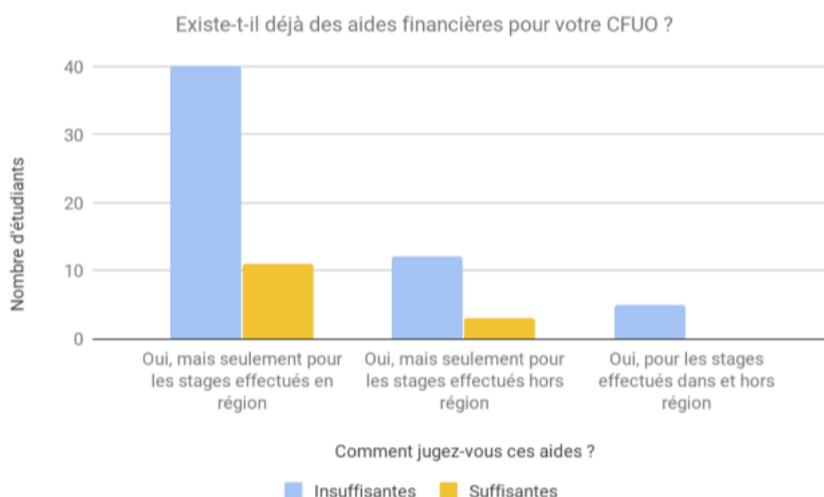
Les étudiants en reconversion professionnelle représentent 7,9 % des sondés. 51,3 % d'entre eux perçoivent des aides de la part de leur ancien employeur, de Pôle Emploi ou d'un autre dispositif, qui vont de 300 à 2200 euros par mois. La durée de ces aides s'étend de 1 à 5 ans à partir de l'entrée en études. La majorité des étudiants reconvertis rapportent une durée d'aide entre 2 (31,7 %) et 3 ans (26,8 %). Les 48,7 % restants ne touchent aucune aide.

En Normandie, sur 5 étudiants en reconversion ayant répondu au questionnaire, 75 % déclarent avoir des enfants à charge et 25 % indiquent avoir dû payer des frais de formation ajoutés. Il faut donc prendre en compte ces paramètres dans leur budget étudiant.

### Aides pré-existantes selon les CFUO

Les étudiants ont été sondés sur les éventuelles aides mises en place dans le cadre des stages et des frais qu'ils induisent. 93 % ont répondu par la négative à la question "Existe-t-il déjà pour votre CFUO une indemnisation des frais que vous engagez pour vos stages ?". 76 étudiants (7 %) ont donc indiqué recevoir des aides pour les dépenses qu'ils engagent dans le cadre de leurs stages. 5 % rapportent la présence d'aides pour les stages en région uniquement, et 1,4 % pour les stages hors région uniquement. 0,6 % indique l'existence d'aides pour un stage en ou hors région de manière indifférenciée.

Nous leur avons ensuite demandé d'exprimer leur avis quant à l'efficacité de ces aides. Si on regarde le jugement d'efficacité en fonction du type d'aide, on obtient le détail suivant :



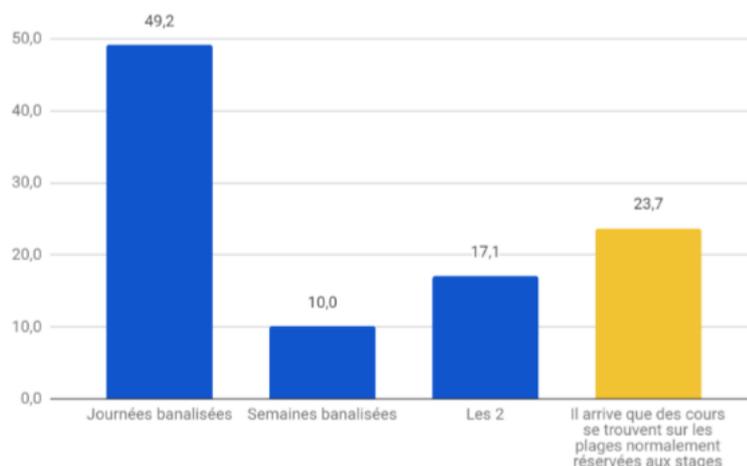
Globalement, 80,6 % des étudiants sondés jugent ces aides insuffisantes, tandis que 19,4 % les trouvent suffisantes.

En Normandie, il n'existe aucune aide allouée par les CFUO et les autres organismes de la région de Rouen et Caen.

### Format des stages

Les plages allouées aux stages dans l'emploi du temps sont susceptibles de varier d'un CFUO à l'autre. Pour effectuer leurs stages, certains étudiants bénéficient de semaines banalisées, d'autres de journées banalisées en semaine. Il est également possible de trouver une configuration qui couple semaines et journées banalisées.

Un grand nombre des sondés (49,2 %) ont répondu bénéficier de journées banalisées. Leurs stages sont donc filés sur l'année.



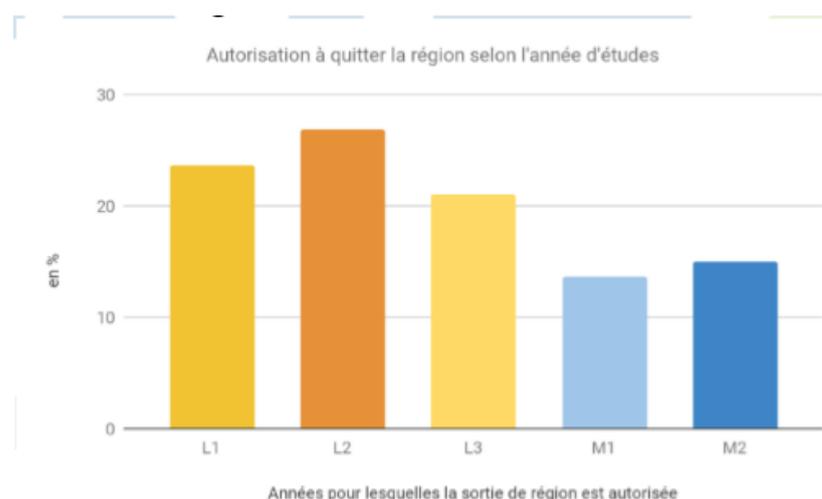
On remarque cependant que 23,7 % des répondants signalent qu'il arrive que des cours se trouvent sur les plages normalement réservées aux stages. L'étudiant se voit dans ce cas empêché de réaliser des heures, qu'il devra potentiellement déplacer sur une période qui n'est pas originellement destinée au stage.

### Anticipation des stages

Les étudiants peuvent parfois anticiper leurs stages pour l'année suivante. Cette anticipation est très souvent pratiquée (plus de 2 fois au cours du cursus) par 29,3 % des sondés et quelquefois par 23,8 % d'entre eux. Les 46,9 % d'étudiants restants ont répondu ne jamais anticiper leurs stages.

### Stages et mobilité :

53,3 % des répondants ont indiqué que leur CFUO leur laissait systématiquement la possibilité de quitter la région où ils étudient pour effectuer leurs stages. 16 % sont obligés de faire leurs stages en région pour toute la durée de leur cursus.



30,7 % voient cette autorisation se corrélérer à leur année d'études. Les réponses fournies par les étudiants font ressortir que les années de master sont légèrement moins concernées par la permission de quitter sa région d'études pour leurs stages.

En Normandie, les étudiants rouennais ne peuvent pas sortir de la région pour effectuer leur stages car leurs lieux de stage sont imposés par le CFUO. A Caen, les étudiants ont la possibilité de retourner dans leur région d'origine pour effectuer leurs stages.

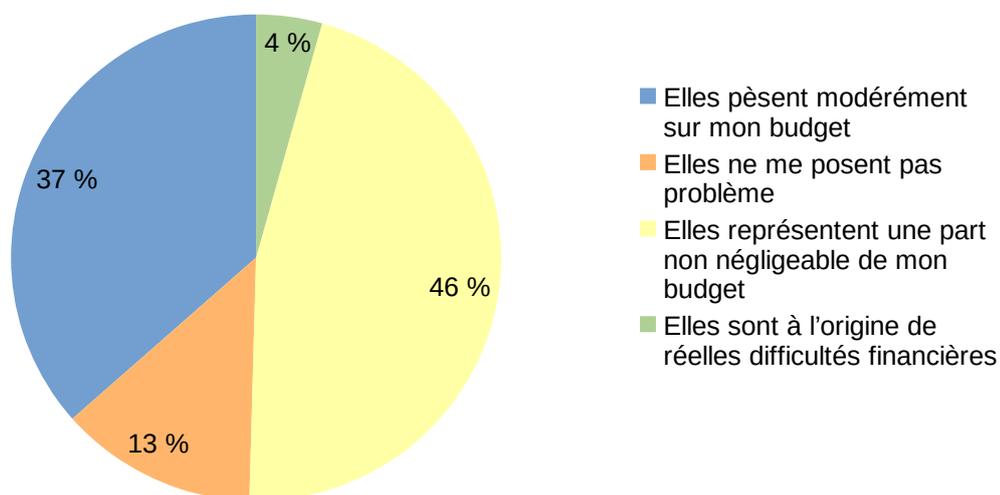
Enfin, l'autorisation de quitter la région de l'université pour effectuer des stages favorise les retours en région des étudiants qui ont dû quitter leur région d'origine pour suivre leurs études. 79,9 % ont répondu être déjà rentrés dans leur région d'origine pour effectuer leurs stages, dont 68,1 % plusieurs fois. 6,27 % ont dit l'envisager, 8,4 % ont indiqué ne pas l'avoir fait car leur CFUO ne le leur permet pas et 2 % parce que leurs finances les en empêchent.

### Poids des dépenses :

Globalement, 69,4 % des répondants observent que leurs dépenses liées aux stages pèsent sur leur budget. 35,5 % des répondants rapportent un impact modéré. On observe ensuite que la part d'étudiants pour qui les dépenses liées aux stages ne sont pas un problème (soit 30,6 %) équivaut à la part d'étudiants pour lesquels ces dépenses représentent une part non négligeable de leur budget. Enfin, 3,3 % d'étudiants ont rapporté que les dépenses qu'ils effectuent pour leurs stages sont à l'origine de réelles difficultés financières.

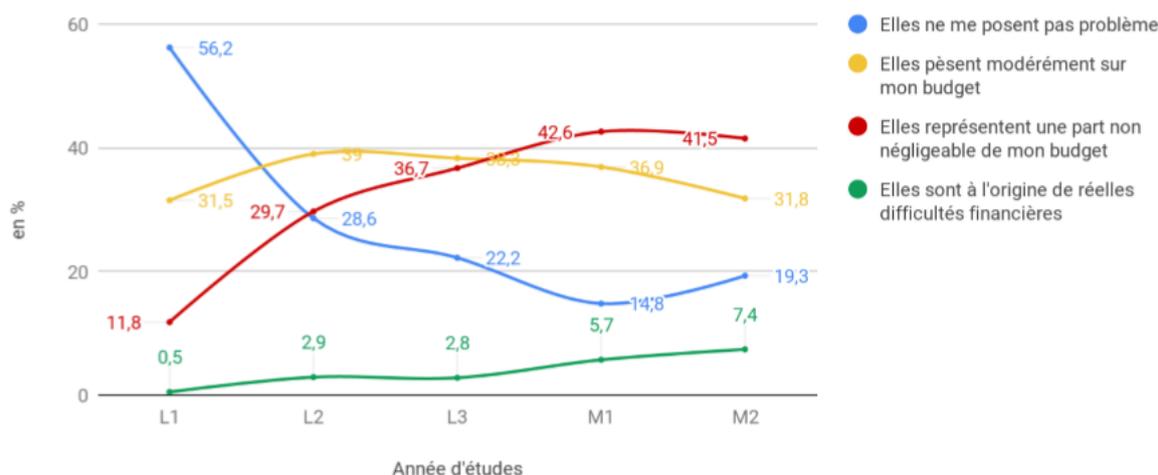
En Normandie, les résultats à cette question diffèrent sensiblement des résultats nationaux. 37 % des répondants considèrent que les frais liés aux stages pèsent modérément sur leur budget et 46 % les jugent comme une part non-négligeable de leur budget. D'autres part, 5 étudiants ont répondu que les frais engendrés par les stages étaient à l'origine de difficultés financières. Finalement, 87 % des répondants considèrent que les frais liés aux stages ont un impact plus ou moins important sur leur budget.

### Quel est le poids des stages sur votre budget ?



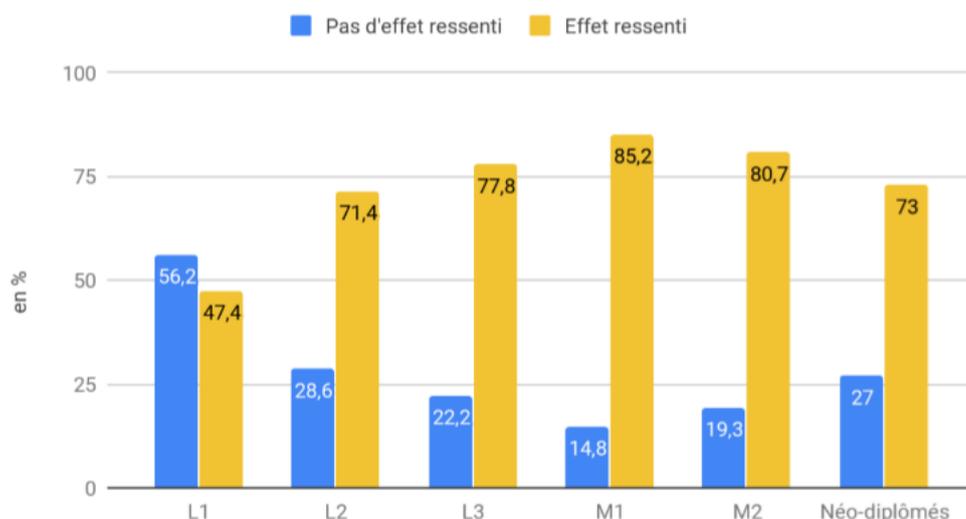
### Selon l'année d'études :

Le format des stages évoluant sur la durée du cursus, l'impact de ces frais sur le budget des étudiants a ensuite été mesuré en fonction de leur année d'étude.



Plus l'étudiant est avancé dans son cursus, plus la durée des stages s'allonge, et plus les dépenses liées aux stages pèsent sur son budget.

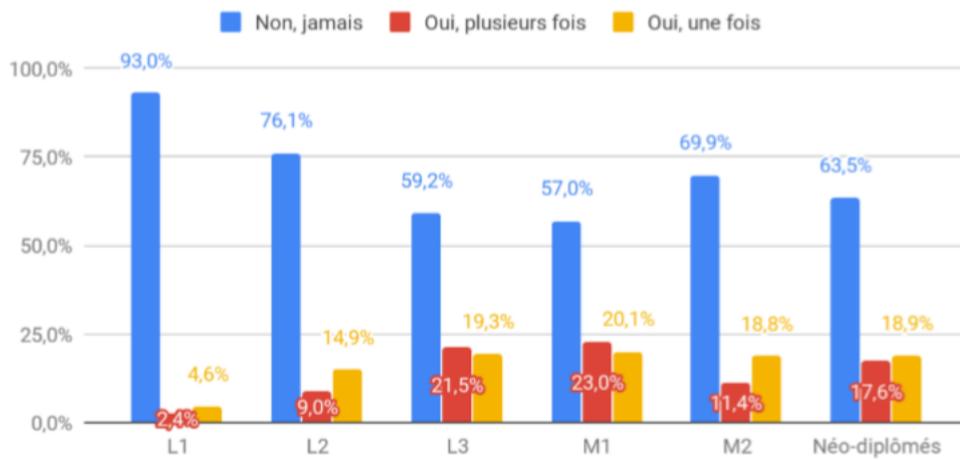
À partir de l'entrée en master, l'impact des dépenses liées aux stages sur le budget des étudiants est ressenti de façon plus prononcée. Respectivement 42,6 % et 41,5 % des répondants en M1 et M2 signalent que ces dépenses représentent une part non négligeable de leur budget.



On considérera qu'un effet des frais liés aux stages est ressenti par un étudiant sur son budget à partir du moment où il répond que ceux-ci "pèsent modérément" sur celui-ci. On observe que cet effet est très majoritairement ressenti à partir de la L2, et qu'il culmine en M1 à hauteur de 85,2 %.

### Renoncement aux stages

Au total, plus d'un quart (soit 27,5 %) des répondants a déjà dû renoncer au moins une fois à un stage parce que les dépenses nécessaires pour s'y rendre s'avéraient trop lourdes.



On observe une majoration de ce renoncement en M1 avec 43 % d'étudiants qui ont indiqué avoir déjà dû renoncer à un stage pour cause financière, dont 22,9 % plusieurs fois.

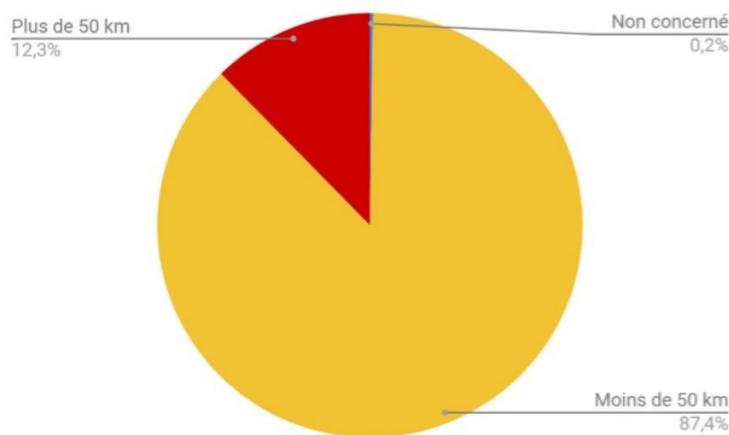
### Détails des frais liés aux stages :

Il était demandé aux étudiants de renseigner les informations pour les stages effectués sur l'année d'études précédente (année N-1). Les L1 ayant déjà effectué leur stage en milieu scolaire étaient également invités à s'exprimer pour leur année. Les informations liées aux stages réalisés en M2 ont été obtenues par sollicitation des néo-diplômés.

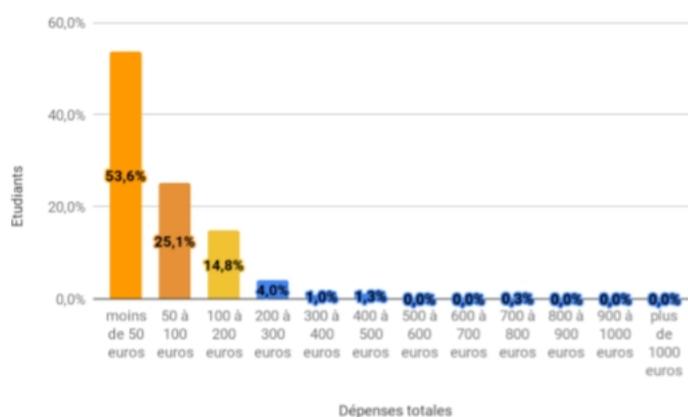
#### L1 : Stage en milieu scolaire :

Ce stage constitue le 1er du cursus. Le référentiel de formation sorti au Bulletin officiel de 2013 cadre sa durée à 120 heures, soit l'équivalent de 15 jours.

#### Distances parcourues par jour :

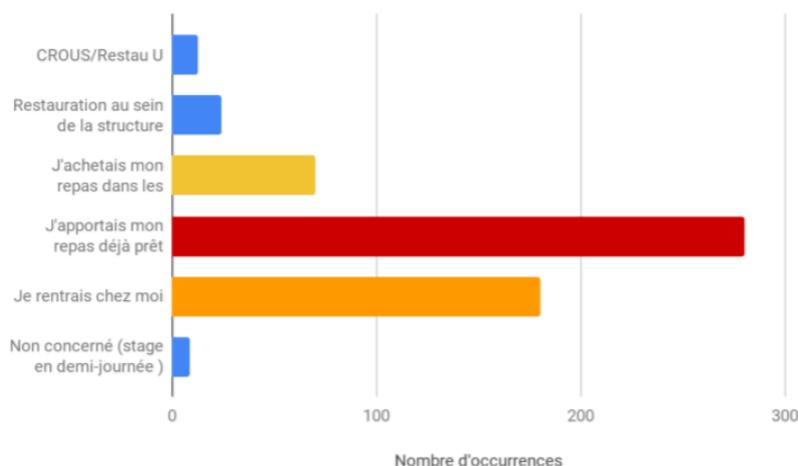


#### Dépenses totales en transports effectuées sur le stage :



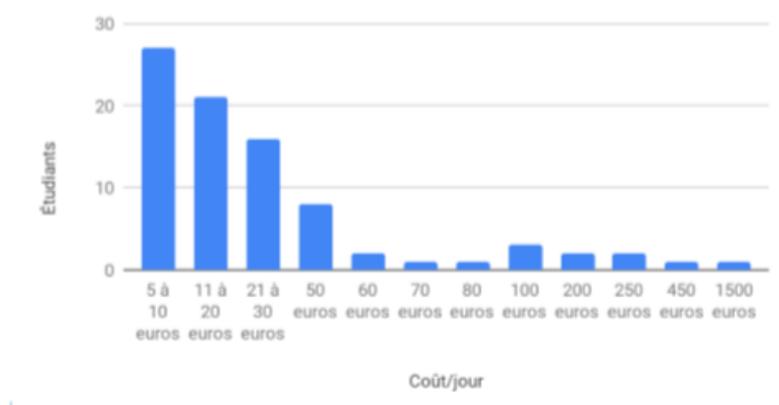
## Restauration

Les étudiants ont ensuite été sondés sur le ou les modes de restauration qu'ils avaient adoptés pour leur stage. La plus grande partie (48,5 %) apportait son propre repas. 31,3 % rentraient chez eux et 12,2 % achetaient leur repas dans les environs du lieu de stage.



## Autres dépenses induites par le stage :

20,9 % des répondants ont indiqué d'autres dépenses induites par le stage. La majorité de celles-ci (48,1 %) est représentée par l'achat de papeterie et stylos et l'acquisition de blouses ou équipements de soignants (40,6 %).



Le coût moyen obtenu par personne est de 54,87 euros de dépenses annexes dans le cadre du stage de L1

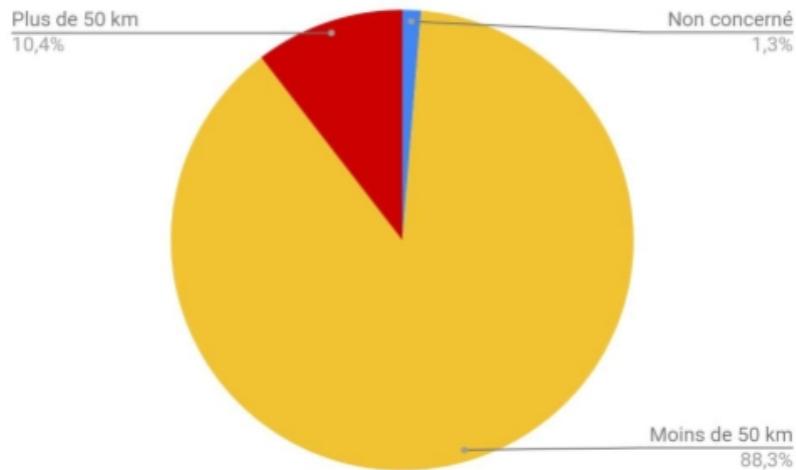
## Stages en L2 :

Le référentiel de formation cadre la durée de stage en L2 à 120 heures par semestre, soit l'équivalent de deux fois 15 jours.

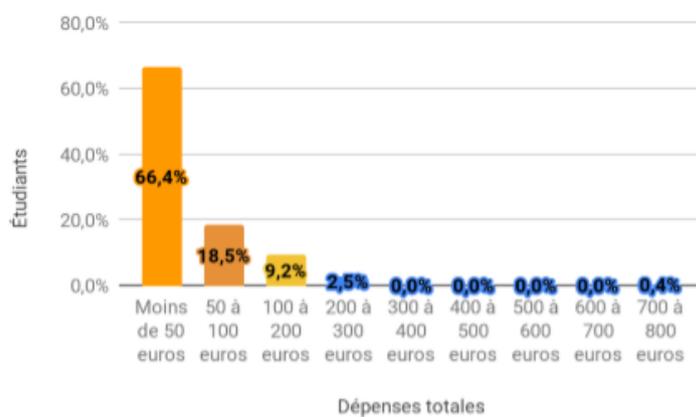
Durant le 3e semestre, les étudiants doivent principalement placer leur temps de stage en structure d'accueil de la petite enfance et/ou en structure d'accueil de la personne âgée.

## STAGE EN STRUCTURE D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE AU SEMESTRE 3

### Distances parcourues par jour :

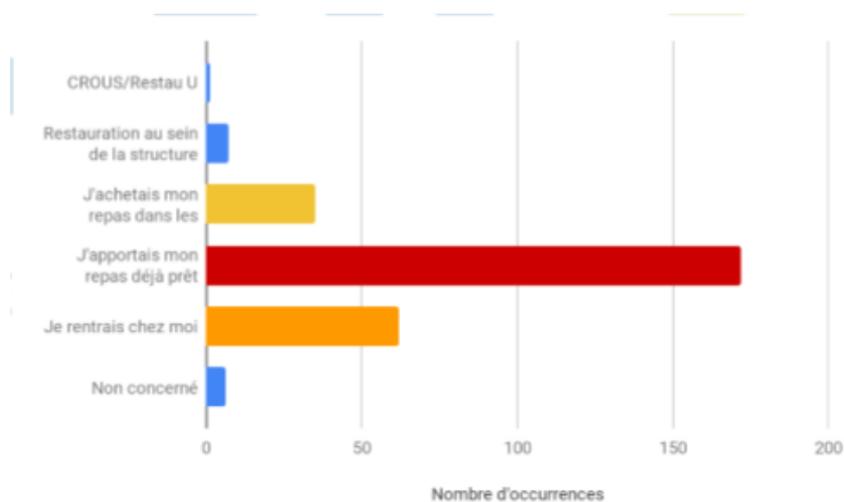


### Dépenses totales en transports effectuées sur le stage :



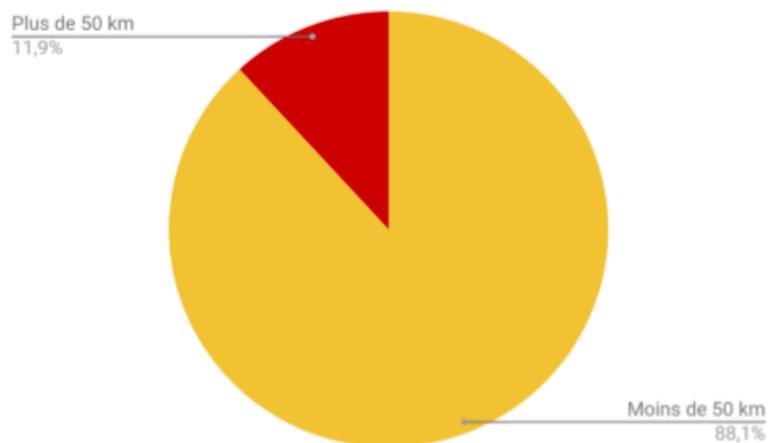
### Restauration :

Pour ce qui est de la restauration, 72,3 % des répondants apportent leur repas déjà prêt, 26,1 % rentrent chez eux et 14,7 % l'achètent dans les environs. Certains utilisent aussi les services du CROUS ou du Restaurant Universitaire, ainsi que les services de restauration au sein de la structure.

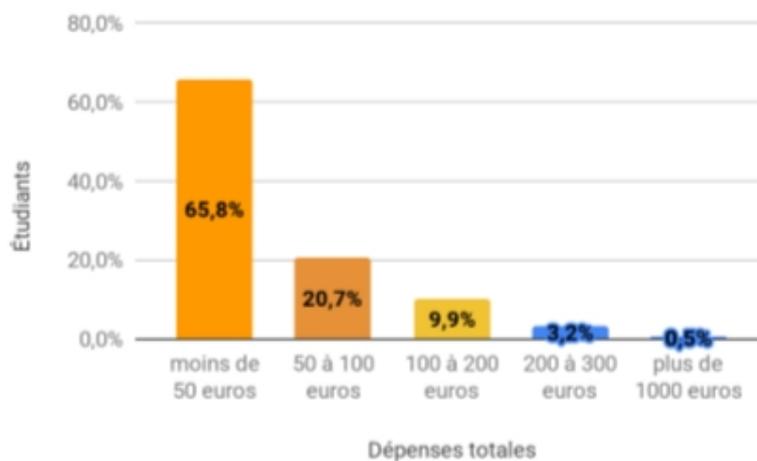


## STAGE EN STRUCTURE D'ACCUEIL DE LA PERSONNE ÂGÉE AU SEMESTRE 3

Distances parcourues par jour :

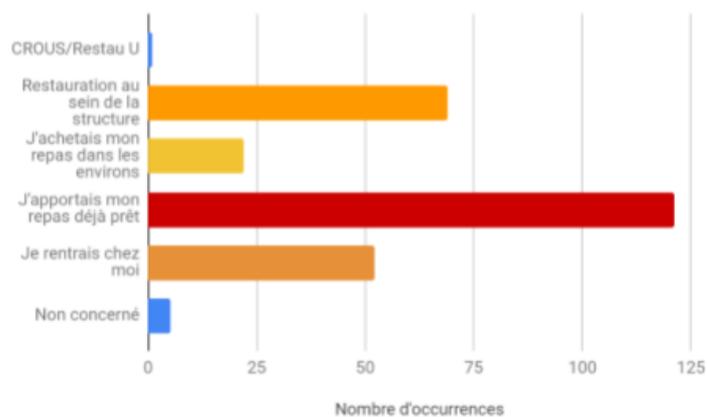


Dépenses totales en transports effectuées sur le stage :



### Restauration

Pour leur déjeuner, les étudiants prévoyant d'apporter leur repas restent à 44,8 % majoritaires. 25,6 % ont utilisé les services de restauration de la structure et 19,3 % rentraient chez eux.



## STAGES AU SEMESTRE 4

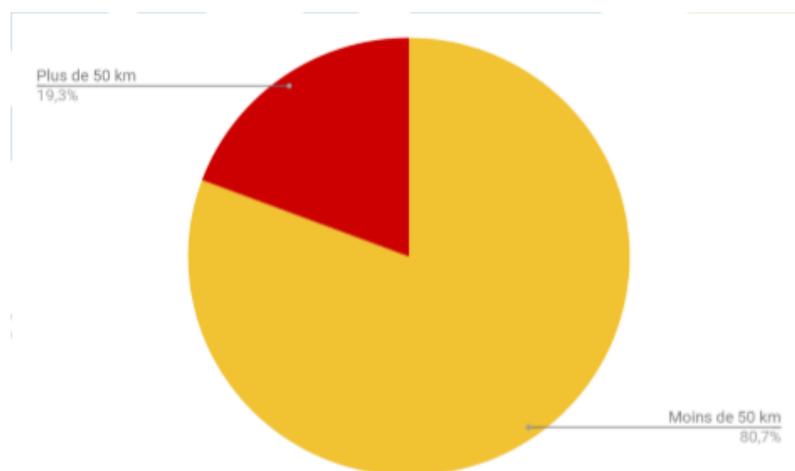
Le 4e semestre de l'étudiant en orthophonie comprend 120 heures de stage à effectuer entre fin janvier et mai/juin selon le CFUO. Ce temps de stage est à effectuer au sein d'un cabinet libéral et/ou d'une structure de soins.

Parmi les répondants, 77,73 % ont partagé leur temps de stage entre deux structures différentes, ce qui entraîne une variabilité plus importante des dépenses liées au stage au cours du semestre. 15,55 % ont effectué un stage uniquement en libéral et 6,72 % uniquement en salariat.

En détaillant le type de structures choisi par les personnes ayant partagé leur temps de stage entre deux structures différentes, il s'avère que 50,35 % des stages ont été effectués en libéral, pour 49,65 % en salariat.

Les chiffres ci-dessous traitent des dépenses globales engagées pour les stages du 4e semestre, tous stages confondus.

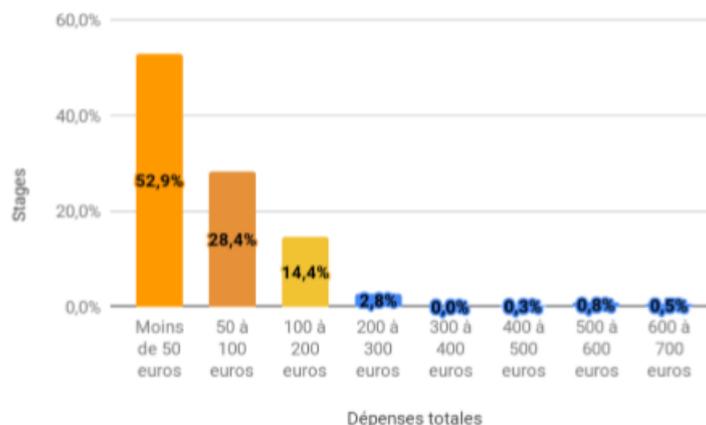
### Distances parcourues :



Ici, la majorité des réponses (80,7 %) indiquent une distance moyenne parcourue à moins de 50 kilomètres par jour pour se rendre en stage au 4e semestre.

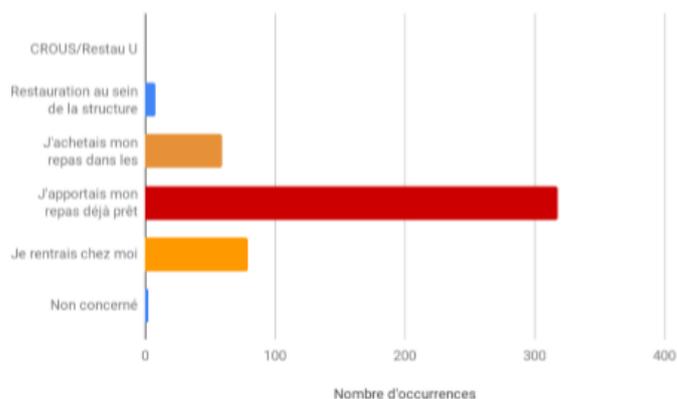
### Dépenses totales en transports sur le stage :

Les dépenses totales en transports persistent majoritairement à moins de 50 euros par stage avec une augmentation progressive, à mesure des semestres, de la part d'étudiants déclarant des dépenses entre 50 et 100 euros puis 100 et 200 euros.



### Restauration :

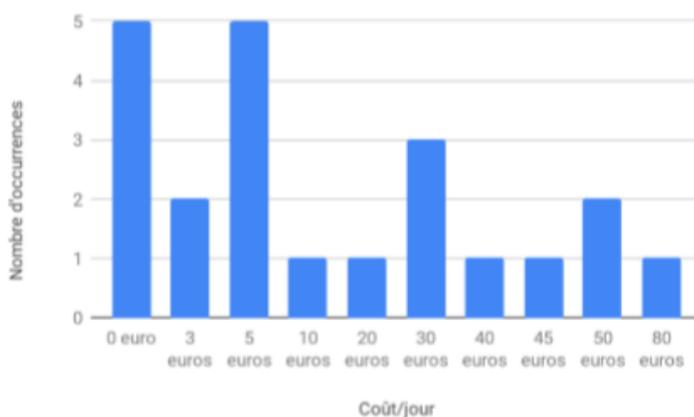
Pour ce qui est de la restauration, aucun étudiant n'a déclaré avoir utilisé le CROUS ou le Restaurant Universitaire. Pour la majeure partie des stages, les étudiants continuent de favoriser l'apport d'un repas déjà préparé à 68,1 %. C'est ensuite le retour chez soi (16,9 %) et l'achat du repas dans les environs (12,6 %) qui sont choisis.



### Logement :

Sur la question du logement, 6 % des stages effectués ont nécessité la prise d'un logement. La majeure partie de ceux-ci étaient des appartements (17 parmi les 25 réponses positives). Les étudiants ont ensuite recours à un hébergement par de la famille (5 personnes) ou des amis (2 personnes).

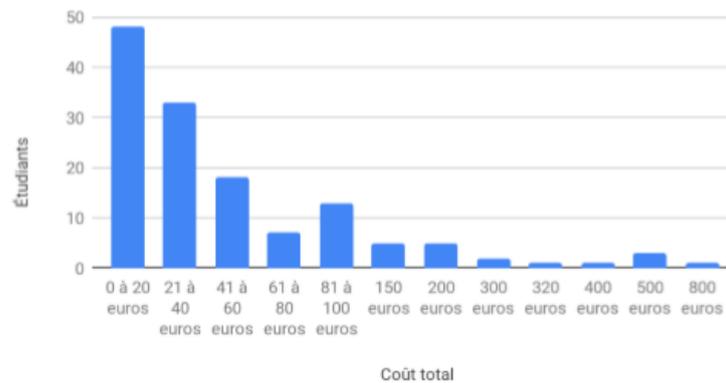
Les coûts engendrés se répartissent comme suit :



La moyenne de dépenses en logement par jour pour un stage se fixe ici à 18,91 euros.

### Autres dépenses induites par les stages :

Par ailleurs, 59,2 % des étudiants ont indiqué avoir dû effectuer d'autres dépenses dans le cadre de leurs stages. Le détail des coûts est le suivant :



La moyenne des frais de stage annexes pour les étudiants de 2e année en orthophonie se situe à 79,80 euros par étudiant pour l'année.

### Stages en L3

Le référentiel de formation cadre la durée de stage en L3 à 210 heures par semestre, soit l'équivalent de deux fois 30 jours.

### **STAGES AU SEMESTRE 5**

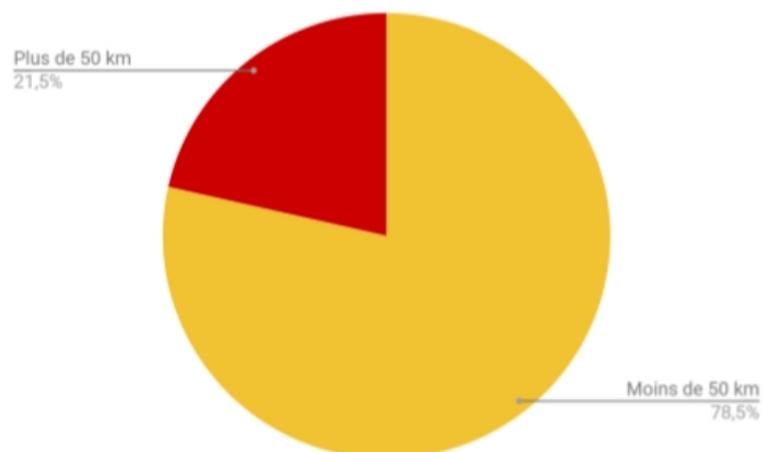
Durant cette période, les étudiants doivent effectuer 210 heures de stage, soit 30 jours, auprès d'orthophonistes en salariat et/ou en libéral.

Parmi les répondants, 69,5 % ont partagé leur temps de stage entre deux structures différentes. C'est ensuite 22,1 % des étudiants qui ont effectué un stage uniquement en libéral et 7,9 % uniquement en salariat.

En faisant le détail, on obtient un ratio de 61,7 % de stages en libéral au 5e semestre, pour 38,3 % en salariat.

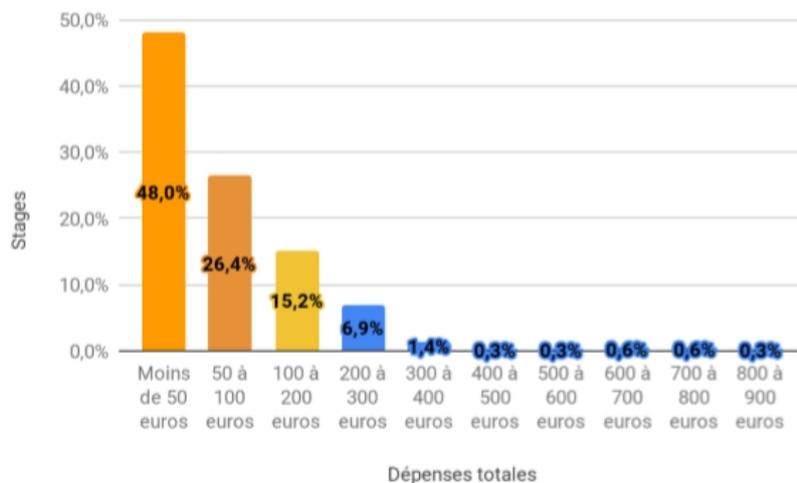
Les chiffres ci-dessous traitent des dépenses globales engagées pour les stages du 5e semestre, tous stages confondus.

### Distances parcourues :



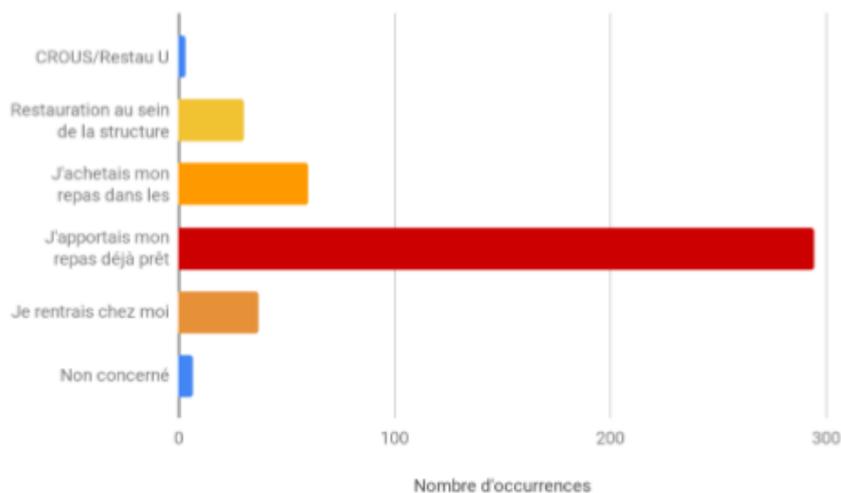
La répartition reste sensiblement la même qu'au semestre précédent. Ainsi, la plupart des réponses indiquent toujours une majorité de déplacements à moins de 50 kilomètres par jour aller-retour pour se rendre en stage au semestre 5.

### Dépenses totales en transports sur le stage :



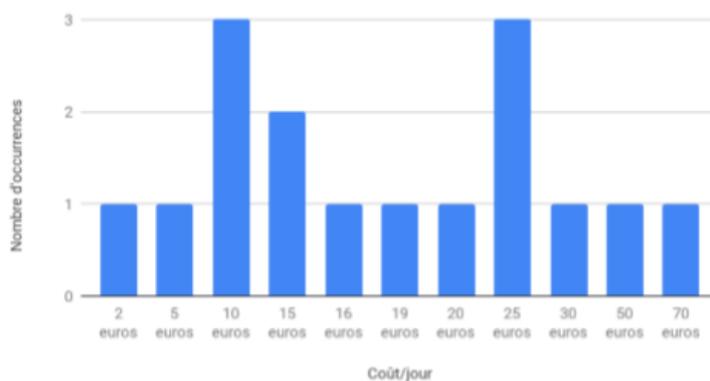
### Restauration :

Par rapport aux stages du 4e semestre, on observe ici une part plus importante de stages pour lesquels les étudiants ont fait le choix d'acheter leur repas dans les environs (16,7 %) plutôt que de rentrer déjeuner chez eux (10,3 %).



### Logement :

6,1 % des stages ont nécessité une prise de logement, pour lequel les coûts liés varient de 2 à 70 euros par jour.



## STAGES AU SEMESTRE 6

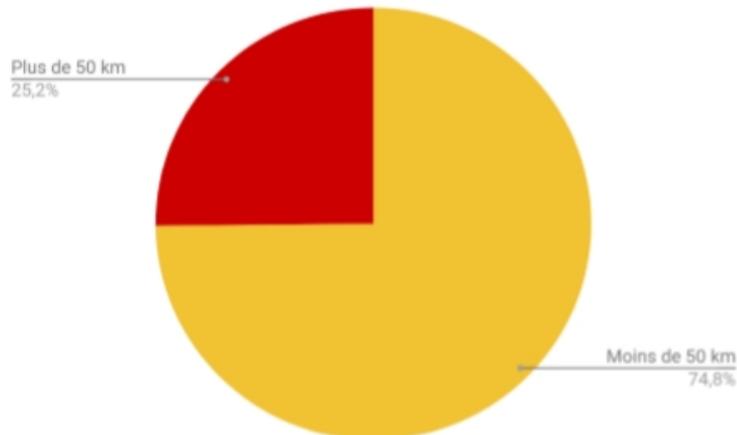
Durant cette période, les étudiants effectuent de nouveau un stage de 210 heures, soit 30 jours, auprès d'orthophonistes en salariat et/ou en libéral.

Sur ce semestre, 55,4 % des répondants ont partagé leur temps de stage entre deux structures différentes. 31,9 % ont effectué un stage uniquement en libéral et 12,7 % uniquement en salariat.

Le ratio final ici est de 60,7 % de stages en libéral, pour 39,3 % en salariat.

Les chiffres ci-dessous traitent des dépenses globales engagées pour les stages du 6e semestre, tous stages confondus.

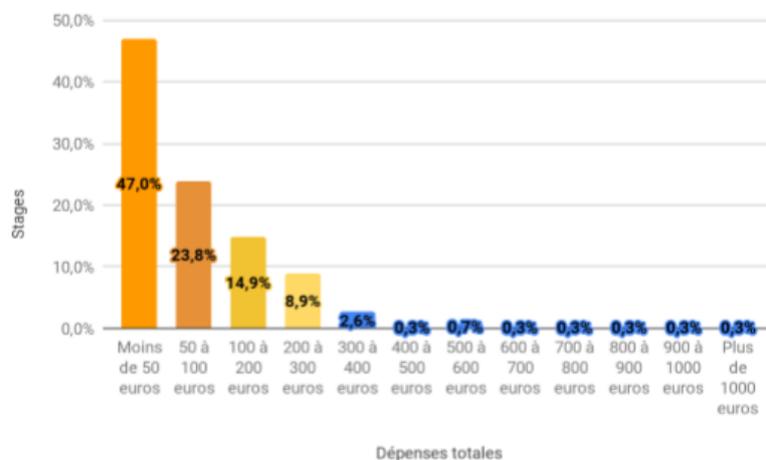
### Distances parcourues :



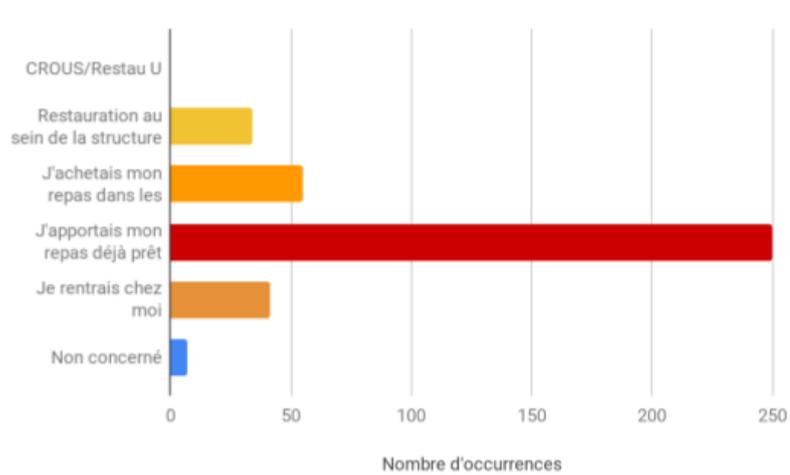
La part de stages nécessitant de faire des allers-retours quotidiens dépassant les 50 kilomètres augmente ici sensiblement car elle dépasse  $\frac{1}{4}$  des réponses (25,2 %), pour 21,5 % des réponses sur le semestre dernier.

### Dépenses totales en transports sur le stage :

Pour ce qui est des dépenses totales en transports, elles se maintiennent en-dessous de 50 euros pour la plupart des stages. On note globalement une stabilisation des dépenses entre le semestre 5 et le semestre 6 qui se répartissent similairement entre les différentes tranches de coûts.

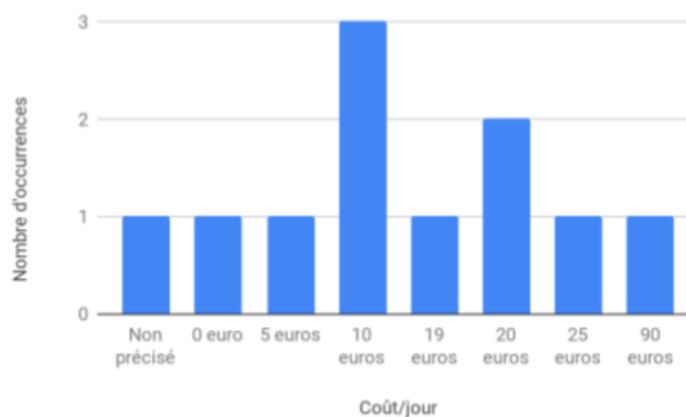


## Restauration :



## Logement

11 stages (soit 3,3 %) ont nécessité une prise de logement, pour lesquels les coûts engendrés sont détaillés ci-dessous :

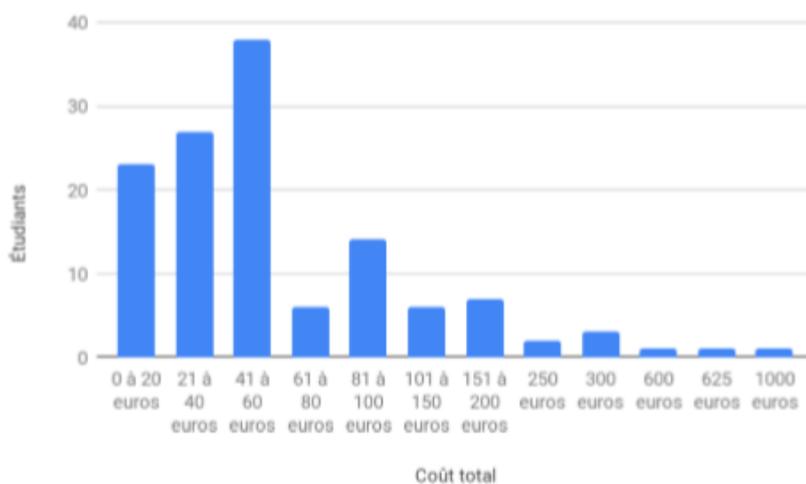


Le coût moyen en logement par jour pour un stage se situe ici à 19 euros.

## Autres dépenses induites par les stages :

63,38 % des répondants pour la L3 ont signalé d'autres dépenses pour leurs stages que celles sondées ci-dessus.

Le détail des dépenses liées se répartit comme suit :



La moyenne de ces dépenses annexes pour un étudiant sur la L3 s'élève ici à 85,02 euros.

### Stages en M1 :

Le référentiel de formation cadre la durée de stage au M1 à 210 heures au semestre 7 et 300 heures au semestre 8, soit l'équivalent de 30 jours, puis 37 jours et demi.

### STAGES AU SEMESTRE 7

Sur ce semestre, les étudiants effectuent 210 heures de stage, soit 30 jours.

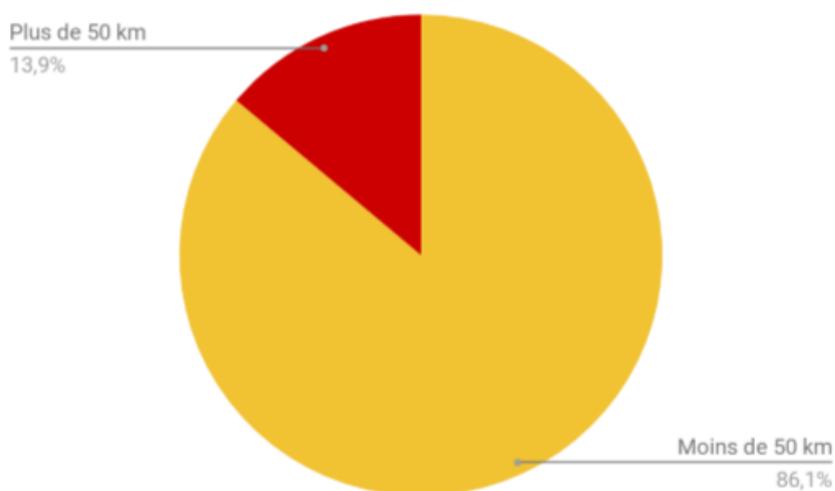
### STAGE RECHERCHE

Durant le cursus, certains CFUO demandent aux étudiants d'effectuer un stage de sensibilisation à la recherche. Celui-ci occupe alors, en fonction du CFUO, une part variable des heures de stage cadrées dans le référentiel, le plus souvent sur le 1er semestre de M1.

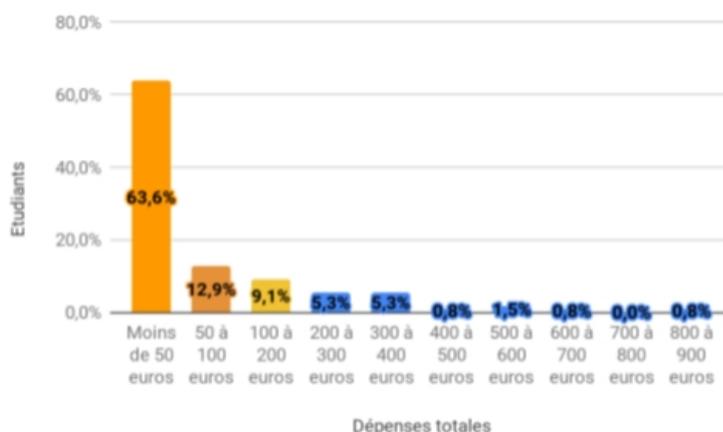
Parmi les répondants à l'enquête, 63,3 % ont indiqué avoir eu à effectuer un stage recherche. Les 36,7 % restant ont quant à eux effectué un stage régulier en salariat ou en libéral.

### Distances parcourues :

La majeure partie des étudiants parcourait moins de 50 kilomètres par jour aller-retour pour se rendre en stage. 13,9 % d'entre eux ont eu à parcourir au-delà de 50 kilomètres, soit une part moins grande que pour les stages du 6e semestre.



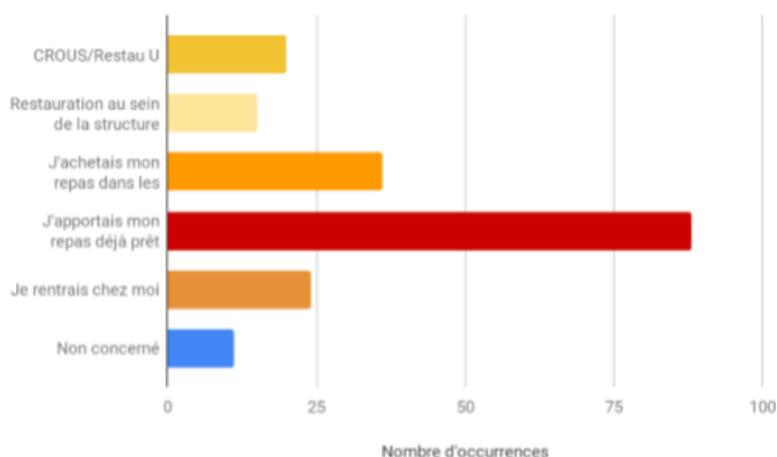
### Dépenses totales en transports sur le stage :



On observe une proportion plus marquée de répondants qui indiquent avoir dépensé moins de 50 euros sur la durée totale du stage. Il s'agit en effet de plus de la moitié d'entre eux.

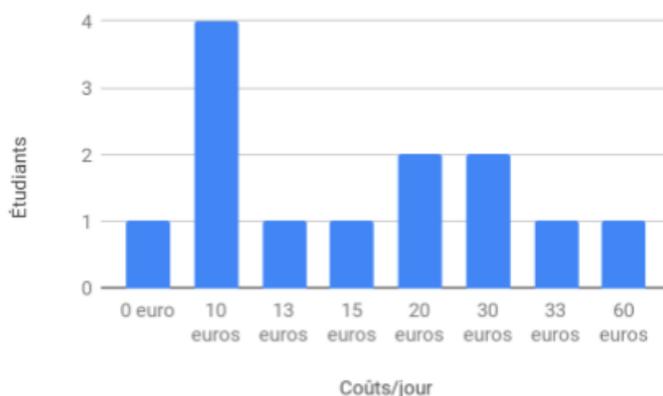
### Restauration :

Pour ce qui est de la restauration, le fait de prévoir un repas déjà prêt se maintient comme solution la plus utilisée, par 45,4 % des étudiants. L'achat du repas dans les environs reste en 2e position à 18,6 %, et le retour chez soi en 3e position à 12,4 %.



### Logement :

10,07 % des étudiants étaient concernés par une prise de logement sur ce stage. Ils ont pour ce faire engagé par jour les frais suivants :



## STAGES EN SALARIAT ET/OU LIBÉRAL

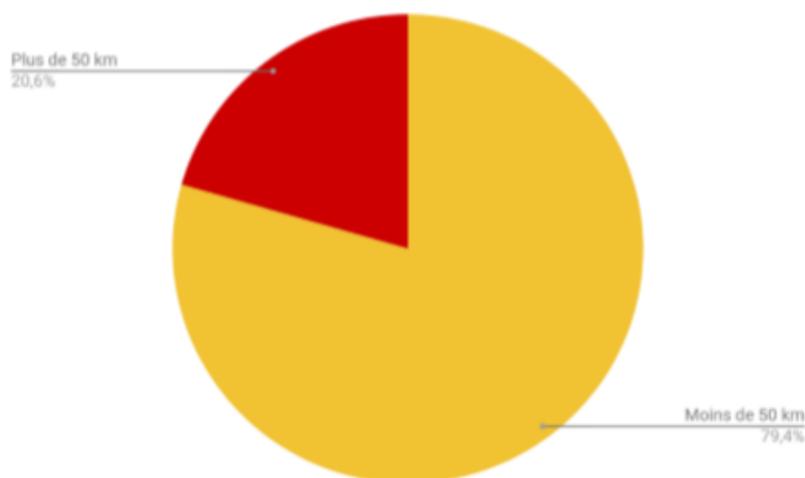
Au 7e semestre, 48,9 % des répondants ont partagé leur temps de stage entre deux structures différentes. 34,5 % ont effectué un stage uniquement en libéral. 16,5 % ont choisi un stage uniquement en salariat.

On obtient ainsi une répartition finale de 58 % de stages en libéral, pour 42 % en salariat.

Les chiffres ci-dessous traitent des dépenses globales engagées pour les stages du 7e semestre, tous stages confondus.

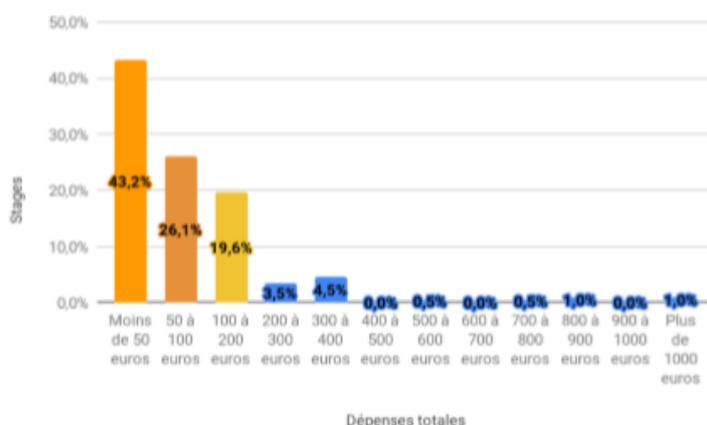
### Distances parcourues :

On observe ici une légère augmentation de la part de stages nécessitant de faire plus de 50 kilomètres aller-retour pour s'y rendre, avec une augmentation de 6,7 points par rapport au stage recherche.



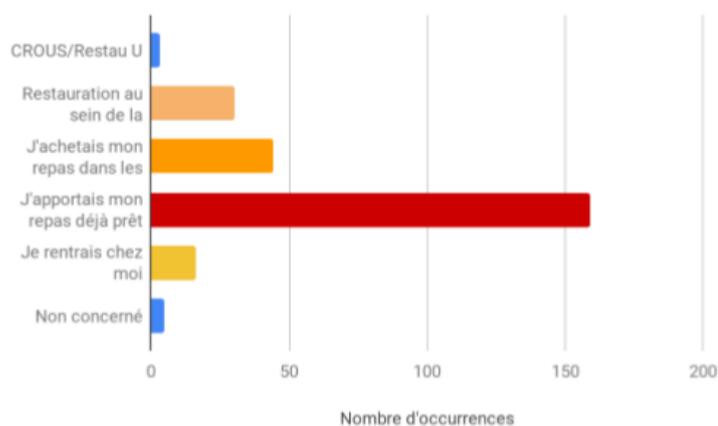
### Dépenses totales en transports sur le stage :

La plupart des stages continuent de nécessiter moins de 50 euros de dépenses en transports. Cependant, la part d'entre eux qui nécessitent des dépenses plus élevées (notamment de 50 à 100 euros et de 100 à 200 euros) augmente de nouveau.



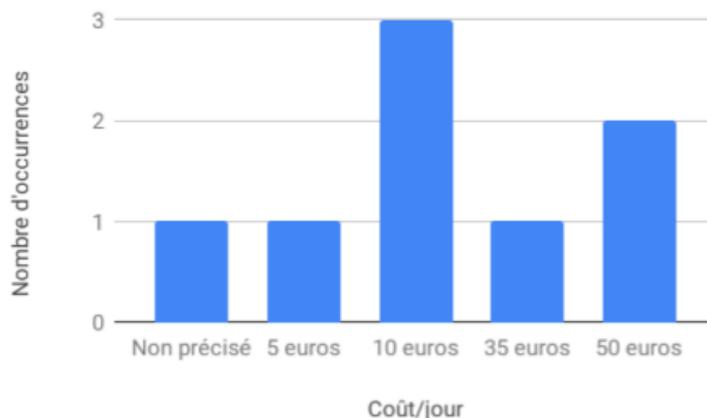
### Restauration :

La part de stages proposant un lieu de restauration est ici plus importante que pour le stage recherche, avec un passage de 7,7 % à 11,7 %.



### Logement :

Les stages ayant nécessité une prise de logement se chiffrent à 3,9 %, pour un détail des coûts comme suit :



### STAGES AU SEMESTRE 8

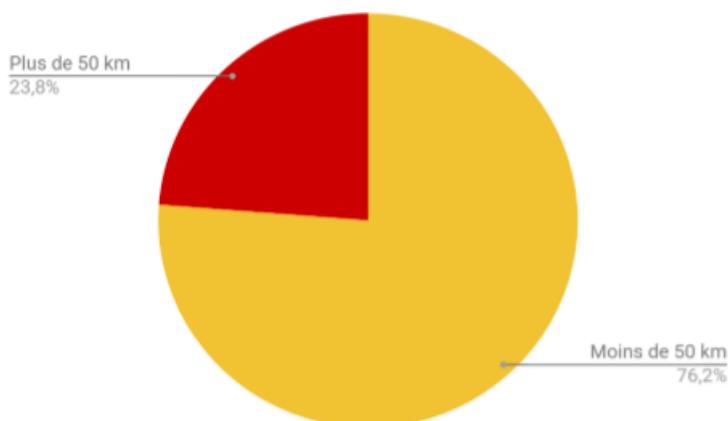
Pour le 8e semestre, les étudiants en orthophonie doivent effectuer au total 300 heures de stage, soit 37 jours et demi.

51,8 % des répondants ont partagé leur temps de stage entre deux structures différentes. 33,1 % ont effectué un stage uniquement en libéral pour 15,1 % uniquement en salariat.

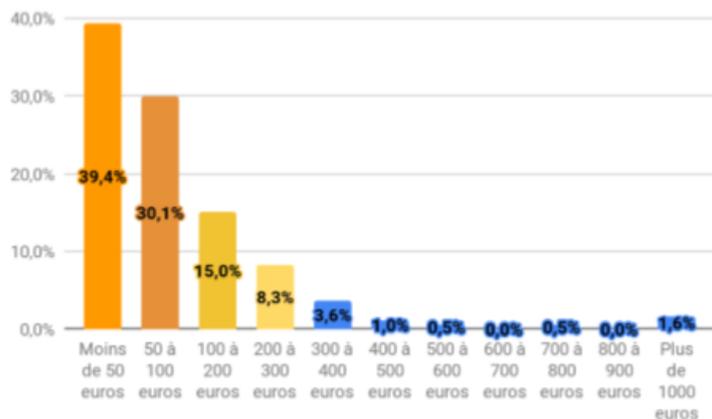
La répartition finale est ici de 60,2 % de stages en libéral, pour 39,8 % en salariat. Les chiffres ci-dessous traitent des dépenses globales engagées pour les stages du 8e semestre, tous stages confondus.

### Distances parcourues :

La part de stage nécessitant de parcourir plus de 50 kilomètres continue d'augmenter avec 23,8 % des stages concernés ce semestre, pour 20,6 % au 7e semestre.



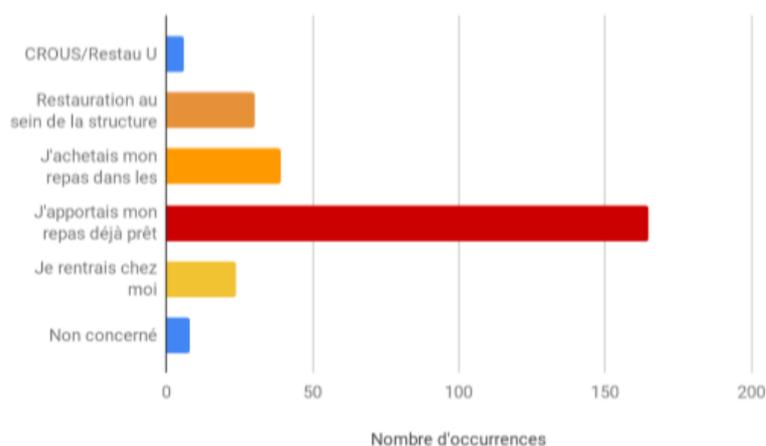
### Dépenses totales en transports sur le stage :



L'importance des dépenses augmente également avec une part moins marquée de stages pour lesquels les dépenses totales en transports représentent moins de 50 euros, avec un passage sous le seuil de 40 %. On note une augmentation de la part des stages ayant engendré des dépenses en transports entre 50 et 100 euros. Elle était en effet de 26,1 % au 7<sup>e</sup> semestre pour 30 % sur le 8<sup>e</sup> semestre.

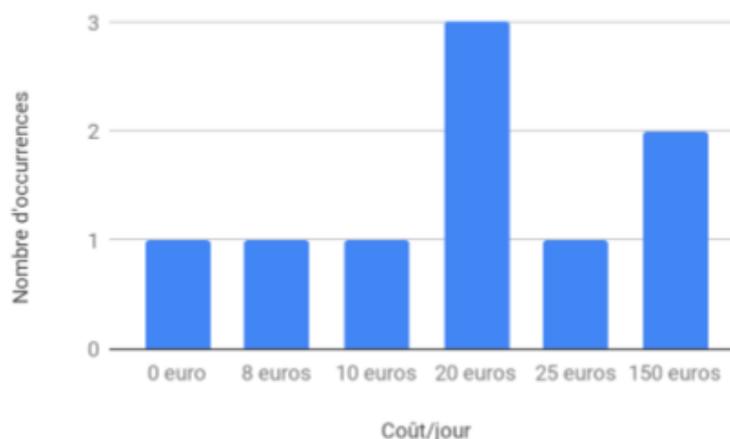
### Restauration :

Les moyens de restauration restent répartis de manière similaire : un repas déjà prêt était prévu pour 60,7 % des stages. Se place en 2<sup>e</sup> position l'achat du repas dans les environs dans 14,3 % des cas. La 3<sup>e</sup> place est occupée par la restauration sur place dans 11 % des cas.



### Logement :

6,6 % des stages ce semestre ont amené une prise de logement. Les coûts rapportés par jour et par stage sur ces logements sont les suivants. Pour ce semestre, la moyenne de la dépense en logement par jour pour un étudiant se fixe à 44,77 euros.



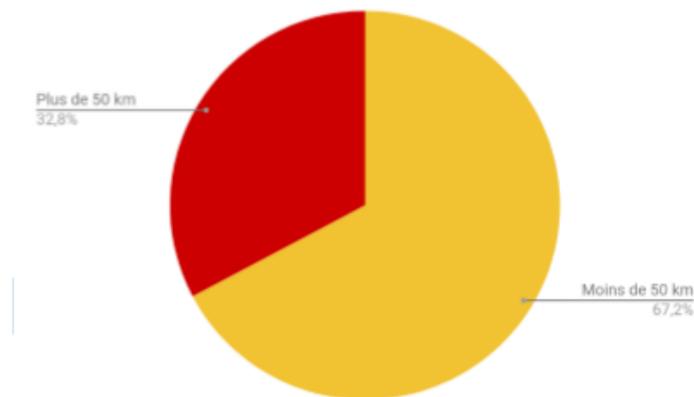
## Stages en M2 :

La dernière année est la plus chargée en heures de stage avec un total de 750 heures de stage fixées par le référentiel.

## **STAGE MÉMOIRE OU CLINIQUE AU SEMESTRE 9**

Durant ce semestre, 350 heures de stage sont à effectuer, soit 50 jours, auprès d'un orthophoniste ou de son maître de mémoire le cas échéant.

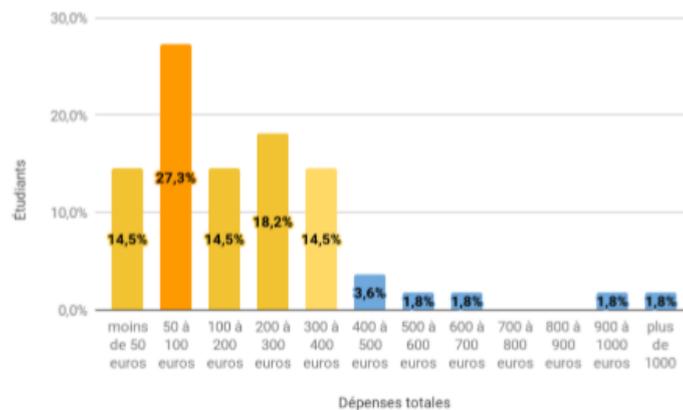
### Distances parcourues :



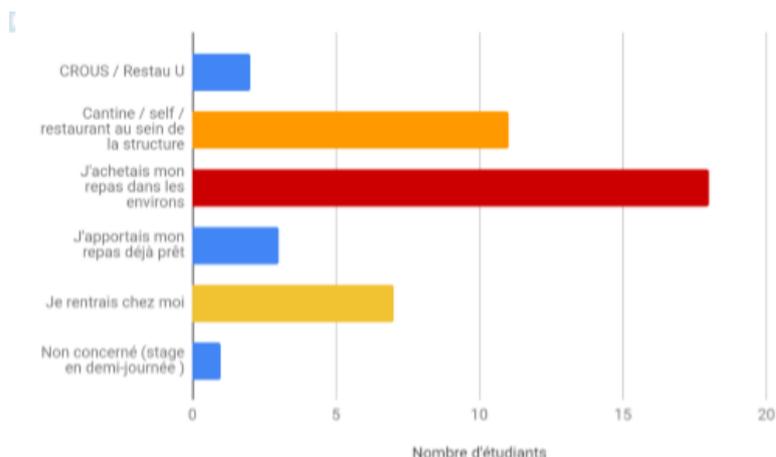
On constate que le 1er semestre de l'année de M2 présente la part la plus importante de déplacement journalier au-delà de 50 kilomètres aller-retour. Là où elle représentait rarement  $\frac{1}{4}$  des réponses totales pour les autres semestres, elle en représente ici quasiment  $\frac{1}{3}$ .

### Dépenses totales en transports sur le stage :

On constate que pour la dernière année, les dépenses totales en transports sont plus conséquentes. En effet, une durée de stage étendue amène inévitablement une augmentation des dépenses qui s'étalent davantage dans le temps.



## Restauration :



Un changement est également marqué dans le type de restauration. Le fait de ramener son repas à l'avance, privilégié pour les autres semestres, se classe ici en 4<sup>e</sup> position sur 6 possibilités. C'est ici l'achat du repas dans les environs qui prime, avec 42,9 % de réponses, avant la restauration au sein de la structure (26,2 %).

## **STAGES AU SEMESTRE 10**

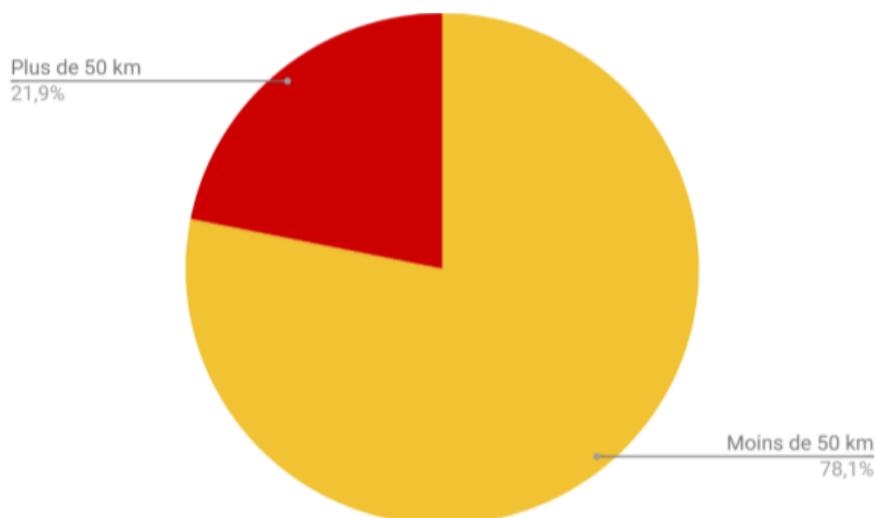
Le semestre 10 demande la réalisation de 400 heures de stage, soit 58 jours, auprès d'un orthophoniste libéral et/ou salarié.

63,8 % des répondants ont partagé leur temps de stage entre deux structures différentes. 31 % ont effectué un stage uniquement en libéral et 5,2 % uniquement en salariat.

On obtient ainsi un ratio final de 65,5 % de stages en libéral, pour 34,5 % en salariat.

Les chiffres ci-dessous traitent donc des dépenses globales engagées pour les stages du semestre 10, tous stages confondus.

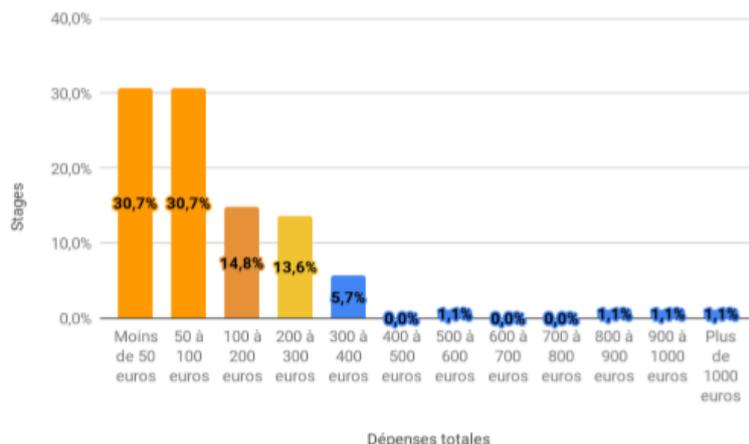
## Distances parcourues :



La part de stages nécessitant des allers-retours quotidiens de plus de 50 kilomètres diminue sur ce dernier semestre pour rejoindre la tendance générale entre la L1 et la fin du M1.

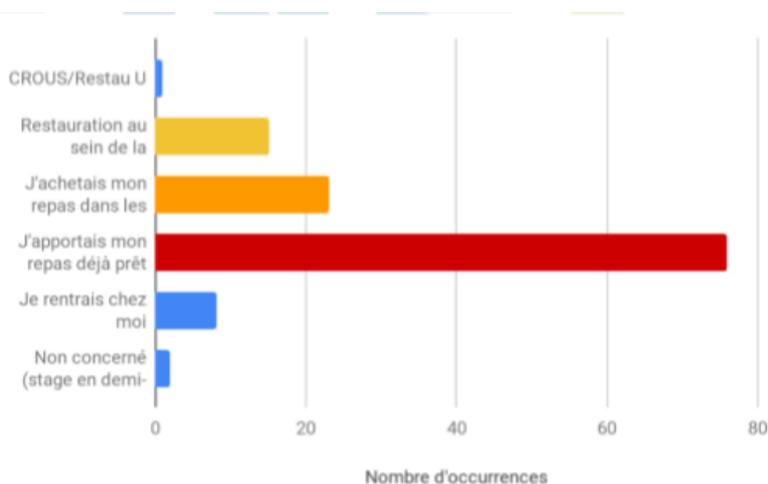
### Dépenses totales en transports sur le stage :

Les dépenses en transports se recentrent en majorité sur moins de 50 euros et entre 50 et 100 euros de dépenses totales pour un stage.



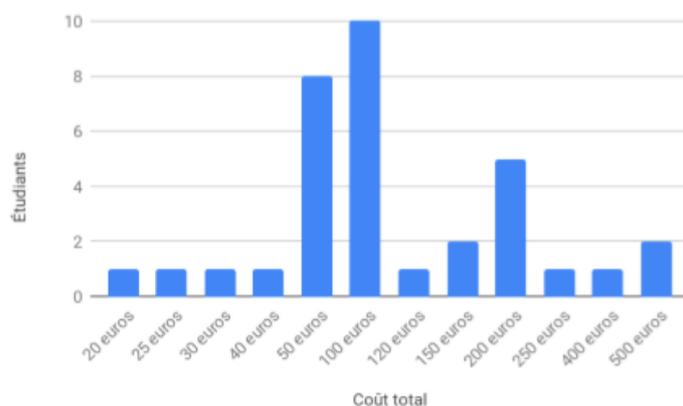
### Restauration :

Le mode de restauration privilégié est de nouveau le fait d'apporter son repas déjà prêt pour 60,8 % des stages. Il est suivi par l'achat du repas dans les environs (18,4 % des stages) et la restauration au sein de la structure (12 %).



### Autres dépenses induites par les stages

62,1 % des répondants ont signalé avoir réalisé d'autres dépenses dans le cadre de leur stage que celles mentionnées ci-dessus. Les coûts totaux représentés pour ces dépenses vont de 20 à 500 euros. On obtient ainsi une moyenne de 134,85 euros de dépenses par personne sur l'année de M2.



## Conclusion et perspectives :

“Ça fait plusieurs années que l'on nous propose ce questionnaire mais rien n'a changé”.

À l'issue de cette enquête, l'absence d'indemnisations des frais liés aux stages pour les étudiants en orthophonie se pose toujours comme une problématique en attente de réponse. Outre les données qui ont pu en être tirées, de nombreuses remarques dans les champs dédiés à l'expression libre des étudiants font état du besoin de voir les stages indemnisés. On compte plusieurs remerciements pour le questionnaire, un certain nombre de personnes qui rapportent un choix de stage conditionné par les dépenses induites, des témoignages de situations difficiles vécues de par l'absence d'indemnisations, ainsi que la demande de mise en place de celles-ci comme élément qui permettra de meilleures conditions d'études. L'indemnisation des stages, au-delà du fait de constituer un facteur bénéfique pour le bien-être d'un étudiant, du fait de l'allègement de ses charges, fait également partie de ses droits. “La formation des orthophonistes est sanctionnée par un diplôme national de l'enseignement supérieur. À ce titre, ils bénéficient du même accès aux prestations universitaires et aux aides financières ouvertes aux étudiants de l'université. [...] Or, contrairement à certaines formations paramédicales délivrées en instituts de formation, la réglementation actuelle ne prévoit ni indemnité de stage, ni remboursement des frais de transports. Dans la mesure où la formation en orthophonie relève de l'université, la ministre des solidarités et de la santé attache une importance à ce que les prestations sociales et les aides financières accordées aux étudiants dans leur ensemble, puissent être examinées, en lien avec le ministère chargé de l'enseignement supérieur, afin d'étudier dans quelles conditions il est possible d'améliorer les modalités d'accès aux stages des étudiants paramédicaux, y compris les étudiants orthophonistes.”

Les données analysées suite aux réponses récoltées font ressortir des tendances générales. La FNEO et ses associations étudiantes dont ETOC ! se positionnent cependant toujours pour que l'indemnisation des frais liés aux stages se fasse au plus proche du besoin de l'étudiant.

On constate que la progression de l'étudiant en orthophonie dans son cursus s'accompagne d'un allongement des durées de stage, et ainsi d'une augmentation globale des trajets et des coûts liés. En ce qui concerne les trajets, les réponses apportées par les étudiants les situent en majorité en deçà de 50 kilomètres à parcourir au quotidien, quelle que soit l'année d'études. On note cependant que la part d'étudiants qui rapportent avoir à parcourir plus de 50 kilomètres journaliers augmente sensiblement au fur et à mesure de l'avancée dans le cursus. Au niveau des dépenses totales en transports, si ces dernières sont rapportées en-dessous de 50 euros par stage par plus de 50 % des répondants sur les deux 1<sup>res</sup> années, la répartition s'étale sur des dépenses plus importantes dès le 1<sup>er</sup> semestre de 3<sup>e</sup> année. Les moyens de transport utilisés pour se déplacer sont le plus souvent les véhicules personnels (voiture ou moto). Les transports en commun sont eux aussi assez largement utilisés. Pour ce qui est de la restauration, peu de structures proposent des aides au repas à l'étudiant. Par ailleurs, la présence d'une cantine sur le lieu de stage est rarement rapportée à plus de 25 %, à l'exception du stage en structure d'accueil de la personne âgée, où un taux élevé au-delà de 50 % est à noter. Les frais de bouche restent cependant raisonnables, la plupart du temps situés en-dessous de 5 euros par jour, avec une grande part d'étudiants qui prévoient d'apporter leur repas pour la journée. Enfin, la problématique du logement peut se poser lorsque le stage trouvé par l'étudiant est trop éloigné de son domicile, par choix, ou par contrainte. La recherche de stage en orthophonie est très autonome et souvent difficile, car beaucoup de demandes sont émises et les places vite prises. Il n'est donc pas rare que les étudiants se voient contraints d'élargir leur champ de recherche pour trouver un stage dans le domaine qui les intéresse, ou qui leur permette de répondre aux exigences de leur formation.

Les stages sont un aspect obligatoire du cursus en orthophonie. Ils représentent de nombreuses heures à effectuer tout au long des 5 années d'études, qui participent à le rendre professionnalisant

et riche. C'est en effet en commençant à développer son expérience dès ses études que l'étudiant se prépare au mieux à devenir un professionnel compétent. Par l'absence d'indemnisations de frais qu'ils font engager aux étudiants, ces stages, étapes importantes d'acquisition et d'apprentissage, sont exposés à un conditionnement par la problématique financière. Or, il est primordial, dans l'intérêt de la formation et pour la santé de ses futurs patients, que l'étudiant puisse choisir un stage lui permettant de développer au mieux ses compétences.

C'est pourquoi la FNEO et ses associations dont ETOC ! continuent de demander l'indemnisation des frais induits par les stages dans le cadre des études en orthophonie. Nous souhaitons que l'édition de cette nouvelle enquête permettra d'aboutir à la mise en place d'un système répondant aux besoins des étudiants en orthophonie.